



## Séparation, Protéger mon enfant

Par **libellule\_old**, le **15/06/2007 à 15:51**

bonjour, je suis française et mon ex petit qui est actuellement en situation irrégulière attend la naissance de notre enfant qui aura lieu à la mi décembre dans le but unique de régulariser sa situation. Il a donc l'intention de reconnaître l'enfant à la naissance et faire une demande auprès du juge pour faire un test de paternité. Sa seule motivation est d'avoir sa carte de résidence française. J'aimerais savoir quel est la durée de la procédure d'un test de paternité entre la demande auprès du juge et la réponse finale. Pour ce qui est de faire un test de paternité je ne m'y oppose absolument pas car c'est lui le père et je ne comprends d'ailleurs pas sa démarche. Mais ce que je vais devoir moi aussi régler les frais de sa démarche. Et surtout comment puis-je protéger mon enfant d'un père qui ne s'intéresse qu'au papier. J'ai peur de ce qui m'attend. Merci de votre réponse je suis désespéré.